

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



N° 18

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe « Espaces boisés »

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

Le Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 040-254002165-20240503-MOL_DL18_030524-BF



VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

CONSIDERANT qu'à la suite des modifications statutaires approuvées par le Comité Syndical, le Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ revêt la forme d'un Syndicat Mixte à la carte dans la mesure où chaque membre peut adhérer soit au bloc de compétence « aménagement des espaces boisés » soit au bloc de compétence « gestion du golf » soit à ces deux blocs à la fois,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par conséquent, de créer, pour chaque bloc de compétence, un budget annexe afin d'y retracer les opérations attachées à ce bloc de compétence, étant précisé que le budget principal intitulé « Administration générale » retrace les opérations d'ordre général intéressant l'ensemble des membres du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant la création des budgets annexes « Gestion du golf » et « Espaces boisés »,

VU le rapport du Président,

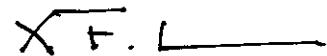
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe « Gestion du golf » de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 741 200,00 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 3 001 410,37 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes :
 - n° 2006100 réseau d'arrosage
 - n° 2012001 maintien du patrimoine en état

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON